

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4357**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 44, rue Anatole France et appartenant à la société Vilogia société anonyme d'HLM ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4357**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 44, rue Anatole France et appartenant à la société Vilogia société anonyme d'HLM ou toute autre société qui lui sera substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du transfert par la Ville de Vénissieux de la rue Anatole France à la Communauté urbaine de Lyon lors de sa création, cette dernière doit acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée AN 28, d'une superficie de 1 873 mètres carrés, située 44, rue Anatole France à Vénissieux, et appartenant à la société Vilogia société anonyme d'HLM.

Cette parcelle déjà aménagée en voie publique constituant une portion conséquente de la rue Anatole France ouverte à la circulation publique, devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 1 € symbolique, bien cédé libre de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 1 € symbolique, d'un terrain nu cadastré AN 28 d'une superficie de 1 873 mètres carrés, situé 44, rue Anatole France à Vénissieux et appartenant à la société Vilogia société anonyme d'HLM ou toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre du transfert par la Ville de Vénissieux de la rue Anatole France à la Communauté urbaine de Lyon lors de sa création.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 822, et en recettes : compte 138 - fonction 822 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.